

ACG - AUDIT CONSULTING GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 540.280 €uros
Siège social : 225 Avenue de Lardenne
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 413 700 428

DECISION DU PRESIDENT
Prorogation du délai de souscription

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit février à dix-neuf heures,

A TOULOUSE, au siège social,

Le Président, la société ASPLO, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, dont le siège est 225 Avenue de Lardenne TOULOUSE (31100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, sous le n° B 905 253 522, représentée par Monsieur Jean CHÊNEBEAU, Gérant et associé unique,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Prorogation du délai de souscription à l'augmentation de capital de 71.240 euros décidée par délibération de la collectivité des associés par acte unanime du 28 janvier 2025

PROROGATION DU DELAI DE SOUSCRIPTION

Le Président expose ce qui suit :

1. L'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 janvier 2025 a décidé une augmentation du capital social de 71.240 euros pour le porter ainsi de 540.280 euros à 611.520 euros, par émission de 548 actions nouvelles de 130 euros chacune, à libérer en numéraire sans compensation possible avec des créances liquides et exigibles sur la Société.
2. Les souscriptions et les versements devaient être reçus au siège social du 28 janvier 2025 au 28 février 2025
3. A ce jour, le montant des souscriptions est insuffisant

Le Président décide de prolonger le délai de souscription jusqu'au 31 mai 2025

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu à cet effet.

Le Président
Pour la société ASPLO
Jean CHENEBAU